



PROCES VERBAL

SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

REUNION TELEPHONIQUE 28 SEPTEMBRE 2021

Présidence : COLLINET Eric

Présents : Jean Louis ROUSSEAUX – Bertrand GAUDRILLER – Pierrick CATOIRE-
COLLINET Eric

Absent :

OUVERTURE

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 24 Octobre 2020 paru sur le site le 27 Octobre 2020.

PV du 28 Septembre 2020 paru sur le site le 29 septembre 2020.

La Section,

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

Catégorie U14

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 23 Septembre de Dizy déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe U 14 D 2 GR C –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Dizy

Catégorie U16

FORFAIT GENERAL

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 23 Septembre de Dizy déclarant FORFAIT GENERAL

Pour son équipe U 16 D 2 GR B –

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club de Dizy.

L'ANIMATEUR

Eric COLLINET

LE SECRETAIRE

JL ROUSSEAU

PROCEDURE D'APPEL

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football (article 190 de RG de la FFF) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (<http://marne.fff.fr>)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU,
MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS